



CHIPCO GREEN

Version 1 / F
102000002129

1/7
Date de révision: 11.09.2006
Date d'impression: 11.09.2006

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial CHIPCO GREEN
Code du produit (UVP) 05930758
Utilisation fongicide

Société Bayer Environmental Science
 16, rue Jean-Marie Leclair
 69009 Lyon
 France

Téléphone en cas d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Téléfax +33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Suspension concentrée (SC)
Iprodione 255 g/l SC

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Iprodione	36734-19-7 253-178-9	Xn, N	R40, R50/53	25,00
Propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0			> 1,00 - < 5,00
Ether polyglycolique du tributylphénol	9046-09-7	Xn, N	R22, R41, R51/53	> 0,10 - < 1,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.



CHIPCO GREEN

Version 1 / F
102000002129

2/7
Date de révision: 11.09.2006
Date d'impression: 11.09.2006

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Traitement

Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Traiter de façon symptomatique.
Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

eau pulvérisée
dioxyde de carbone (CO₂)
mousse
poudre sèche

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)
acide chlorhydrique (HCl)
oxydes d'azote (NO_x)

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.
Récupérer le produit et le transférer dans un emballage étanche.
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.
"Considérations relatives à l'élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conserver hors de portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**CHIPCO GREEN**Version 1 / F
102000002129

3/7

Date de révision: 11.09.2006

Date d'impression: 11.09.2006

Matériau approprié
Polyéthylène haute densité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide, suspension
Couleur	vert

Données de sécurité

pH	3 - 5 à 1 % (20 °C)
Densité	env. 1,02 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	dispersable
Viscosité, dynamique	40 - 100 mPa.s à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**CHIPCO GREEN**Version 1 / F
102000002129

4/7

Date de révision: 11.09.2006

Date d'impression: 11.09.2006

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 24 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,25 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les algues	CE50 (Scenedesmus subspicatus) 12,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III

**CHIPCO GREEN**Version 1 / F
102000021295/7
Date de révision: 11.09.2006
Date d'impression: 11.09.2006

Code Danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IPRODIONE SOLUTION)

IMDG

No ONU	3082
Etiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IPRODIONE SOLUTION)

IATA

No ONU	3082
Etiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IPRODIONE SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Iprodione

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Symbole(s)

Xn	Nocif
----	-------

**CHIPCO GREEN**Version 1 / F
1020000021296/7
Date de révision: 11.09.2006
Date d'impression: 11.09.2006

Phrase(s) de risque

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques
R40 Possibilité d'effets irréversibles.

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Prévention médicale

Code du Travail :

Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Bayer Environmental Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la directive 2001/58/CE



CHIPCO GREEN

Version 1 / F
102000002129

7/7

Date de révision: 11.09.2006

Date d'impression: 11.09.2006
